



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-02610**

DE : **MME HARDER (LETHBRIDGE)**

DATE : **LE 19 SEPTEMBRE 2018**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE RALPH GOODALE, C.P., DÉPUTÉ**

Réponse du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Armes à feu

TRADUCTION

RÉPONSE

Pour assurer la sécurité des collectivités, le gouvernement renforce les lois canadiennes sur les armes à feu d'une manière sensée, ciblée et efficace.

Le projet de loi C-71 maintient les engagements que le gouvernement a pris envers les Canadiens d'améliorer les vérifications des antécédents et des permis, de normaliser les pratiques commerciales exemplaires des détaillants, de veiller à ce que les décisions en matière de classification soient prises de façon impartiale et de renforcer les mesures de protection relatives au transport des armes à autorisation restreinte ou prohibées.

Lors de l'étude du projet de loi C-71 par le Comité permanent de la sécurité publique et nationale, l'amendement qui suit a été proposé et ensuite adopté à la Chambre des communes: « Il est entendu que la *Loi sur les armes à feu* ne permet ni n'exige l'enregistrement des armes à feu sans restriction. »

Le gouvernement a également annoncé un financement pouvant atteindre 327,6 millions de dollars sur cinq ans, et 100 millions de dollars par année par la suite, pour lutter contre la violence liée aux armes à feu et les activités des gangs, notamment en appuyant des projets communautaires et d'application de la loi axés sur la prévention. L'affectation de ces fonds a été éclairée, en partie, par des présentations et

des discussions au Sommet sur la violence liée aux armes à feu et aux gangs tenu à Ottawa en mars 2018. À compter de la fin de 2018, un peu plus de 214 millions de dollars sur cinq ans seront mis à la disposition des provinces et des territoires afin de répondre à leurs besoins particuliers.

De plus, à compter de mars 2019, les organismes au service des populations vulnérables à risque de se joindre à des gangs et de participer à des actes de violence armée pourront également obtenir 2 millions de dollars supplémentaires par année grâce au Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes géré par Sécurité publique Canada. Un appel de demandes a été lancé au cours de l'été 2018, et on prévoit que les premiers accords de contribution pourraient être en place dès le 1^{er} avril 2019.

De plus, 51,5 millions de dollars sur cinq ans seront investis dans l'ASFC pour l'aider à prévenir l'entrée au pays d'armes à feu illégales et de voyageurs interdits de territoire. De plus, 34 millions de dollars serviront à renforcer la capacité de la GRC de mener des enquêtes sur l'utilisation criminelle d'armes à feu et à fournir aux organismes d'application de la loi un meilleur accès à de la formation, à de la technologie et à des données pour leur permettre d'empêcher les armes à feu illicites d'entrer au Canada et de détecter et de signaler les activités des gangs criminels.

Le gouvernement continuera de travailler à améliorer la sécurité publique en mettant l'accent sur la prévention, l'application efficace de la loi et les partenariats communautaires solides.